

BGer 2C_558/2017 vom 20. Juni 2017

Bundesgericht, 2017-06-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_558_2017

FR: TF 2C_558/2017 du 20 juin 2017

IT: TF 2C_558/2017 del 20 giugno 2017

Erwägungen

E. 1

Par décision du 6 juin 2017, la Cour de justice du canton de Genève a suspendu la procédure de recours conduite par X. _____ contre le jugement du Tribunal administratif de première instance du 2 février 2017.

E. 2

Par courrier du 17 juin 2017, l'intéressé a déposé un recours contre la décision du 6 juin 2017. Il expose les motifs pour lesquels il s'oppose au refus de lui délivrer une autorisation de séjour. Il demande l'effet suspensif.

E. 3

Selon la jurisprudence, d'une manière générale, dans la mesure où elles ne sont pas immédiatement données, la partie recourante doit exposer en quoi les conditions de recevabilité sont réunies, en particulier en quoi la décision attaquée est une décision pouvant faire l'objet d'un recours en matière de droit public (ATF 133 II 353 consid. 1 p. 356 et les références citées).

Or, le recours devant le Tribunal fédéral n'est ouvert contre les décisions incidentes notifiées séparément qui ne portent ni sur la compétence ni sur une demande de récusation (art. 92 LTF) qu'aux conditions de l' art. 93 al. 1 LTF . Le recourant n'expose pas en quoi ces conditions sont réunies. Il semble d'ailleurs n'avoir pas compris que la décision de suspension de la procédure qu'il attaque ne signifie pas qu'il a perdu son recours sur la délivrance d'une autorisation de séjour. Elle signifie uniquement que la Cour de justice examinera son recours plus tard.

E. 4

Le recours est ainsi manifestement irrecevable (art. 108 al. 1 let. b LTF) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l' art. 108 LTF , sans qu'il y ait lieu d'ordonner un échange d'écritures. La requête d'effet suspensif est devenue sans objet. Il se justifie de ne pas percevoir de frais de justice (art. 66 al. 1 LTF). Il n'est pas alloué de dépens (art. 68 al. 1 et 3 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.